



Bulletin numéro 4
Mai 2015

Le bulletin de Marquillies



Edito

UN BUDGET POUR 2015 ET POUR L'AVENIR

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 30 mars dernier afin d'examiner le compte administratif 2014 (c'est à dire les comptes de l'exécution du budget 2014) ainsi que le budget primitif de 2015.

Ce bulletin y sera entièrement consacré mais nous avons souhaité dans cet éditorial vous en présenter les points essentiels de manière très synthétique.

Le contexte général

La diminution sensible des dotations de l'Etat aux collectivités (moins 11 milliards en 3 ans pour l'ensemble des collectivités du pays) se traduit cette année par une réduction de son montant de 10% soit un manque à gagner de 21 000 euros par rapport à 2014 pour notre commune.

D'ores et déjà une diminution identique est annoncée pour 2016 et 2017.

Dès lors il convient de poursuivre la préparation des investissements importants à venir avec le plus grand sérieux.

Hausse de la fiscalité

Après 3 années successives de maintien des taux d'imposition, le Conseil Municipal, à la majorité, a décidé d'augmenter les taux des 3 taxes : habitation (TH), foncier bâti (FB), foncier non bâti (FNB) de 1%;. Ils passent ainsi pour la TH de 24,72% à 24,96%, pour le FB de 23,29% à 23,52% et pour le FNB de 55,76% à 56,31%. Cette augmentation devrait produire environ 6000 euros de recettes supplémentaires, soit

Dans ce numéro

Le budget 2015

Edito	1
Le budget	3
Budget Marquillies.....	5
Travaux 2015.....	8
Tribune	9



« C'est dans la commune que réside la force d'un peuple libre.

Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science : elles la mettent à la portée du peuple.

Sans institutions communales une nation peut se donner un gouvernement libre, mais elle n'a pas l'esprit de liberté...

Ôtez la force et l'indépendance de la commune, vous n'y trouverez jamais que des administrés et point de citoyens. »

Alexis de Tocqueville,
« *De la démocratie en Amérique* »

moins de un tiers des pertes annoncées en dotations. Ce choix a été fait afin de préparer les investissements à venir dans le mandat et au-delà, il s'agit aussi d'éviter des hausses brutales sur un seul exercice budgétaire.

Une offre de services publics élargie

Ces dernières années la Municipalité a externalisé la gestion du centre de loisirs (été et vacances intermédiaires), confiée à l'UFCV celle-ci a réduit les dépenses d'organisation du fait d'une plus grande mutualisation des moyens mis en oeuvre sur l'ensemble des communes qui ont contractualisé avec l'UFCV.

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a entraîné une dépense supplémentaire, atténuée par les subventions de l'Etat et de la CAF. S'agissant d'une activité éducative périscolaire nous avons opté pour la gratuité sans en rabattre sur la qualité et la diversité du contenu des activités proposées aux enfants. Dans le même esprit, la commune a pris en charge le coût total des entrées et du transport pour l'accès aux cours de natation à la nouvelle piscine des Weppes à Herlies depuis l'an dernier.

Enfin cette année la commission "enfance-jeunesse" proposera un séjour d'été pour les adolescents, avec une participation conséquente de la commune...

Recherche d'économies

Le coût d'organisation des centres de loisirs a ainsi été optimisé.

Par ailleurs une renégociation a été menée avec le prestataire en charge du balayage des caniveaux. Il y aura désormais 4 passages par an au lieu de 6, pour le prix de 3 : économie réalisée environ 1500 euros.

Démarche identique pour l'ensemble du parc des photocopieurs de la commune avec mise en concurrence de 4 fournisseurs, le choix final sera fait prochainement.

Ce sont donc tous les secteurs de dépenses qui ont fait ou feront l'objet d'une analyse systématique tout en veillant à ne pas nuire à la qualité des services publics rendus à la population.

Eric Bocquet

Sénateur Maire de Marquillies

Comprendre le budget communal

Les finances et le budget d'une commune, sont souvent des notions compliquées à comprendre.

Nous allons, ci-dessous, essayer de vous expliquer ce qu'est le compte d'une commune, comment il se construit.

Dans cette explication nous allons vous présenter la composition des comptes d'une commune.

Tout d'abord, deux documents importants sont utilisés :

- **Compte Administratif (CA)** : c'est le bilan de l'année N-1. En comptabilité, on parle d'exercice pour parler d'une année.
- **Budget Primitif (BP)** : c'est le budget prévisionnel de l'année N. C'est ce qu'il est prévu de faire au niveau financier pour l'année à venir.

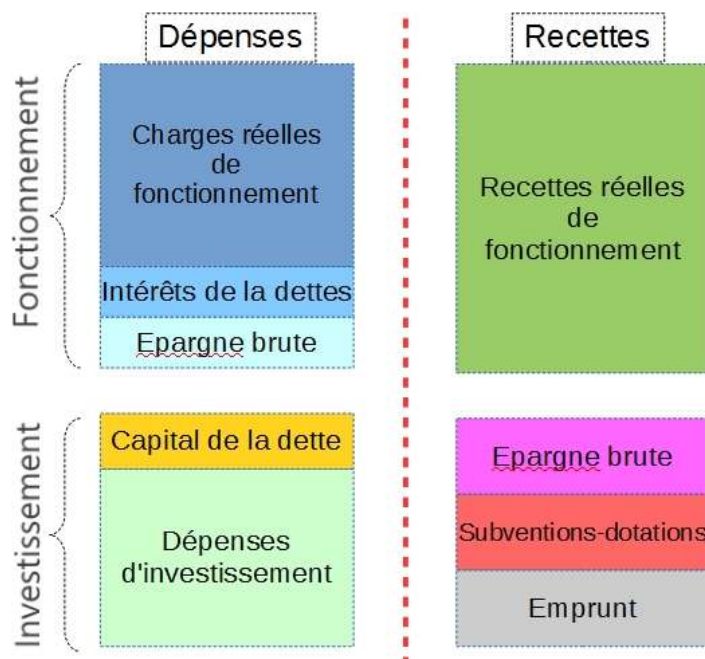
Compte Administratif

Il est divisé en 2 grandes sections :

- **Section Fonctionnement** : c'est ce qui permet à la municipalité de fonctionner (personnel, bâtiments...). Cette section est divisée en Recettes (ce que "gagne" la mairie) et en Dépenses (ce que "dépense" la mairie)
- **Section Investissement** : c'est ce qui regroupe le financement des projets, travaux, constructions....etc. Cette section est elle aussi divisée en Recettes et Dépenses.

Les sommes d'argent regroupées dans ces sections sont **classées en catégories que l'on retrouve dans le plan comptable M14** qui est une sorte de liste de catégories que le comptable utilise lorsqu'il doit écrire une opération. Par exemple, pour payer les salaires du personnel de la mairie, le comptable va inscrire la somme de X Euros en Dépenses de Fonctionnement dans la catégorie comptable 012 (appelée Chapitre)

Si l'on devait schématiser cette organisation des comptes nous obtiendrions le schéma suivant :



Le budget

Le vote du budget constitue l'acte politique majeur de la vie de la collectivité. Il doit impérativement être voté avant le 31 mars de l'année qu'il intéresse. Toutefois, lors du renouvellement des conseils municipaux ou de scrutins électoraux nationaux, la date de vote peut être reportée jusqu'au 15 avril.

Qu'est-ce que le budget ?

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile. Il est le reflet des actions et projets décidés par le Conseil municipal.

Qui prépare le budget ?

Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec les élus, les services municipaux et plus particulièrement la commission finance.

Qui vote le budget ?

Le budget est voté par le Conseil municipal. Concernant notre commune, le budget a été adopté lundi 30 mars 2015.

Qui contrôle l'exécution budgétaire ?

L'Etat exerce un contrôle sur les dépenses et recettes par l'intermédiaire du Trésor public, du Préfet et de la Chambre régionale des comptes. Ces contrôles ne portent que sur la légalité et la régularité des dépenses et des recettes et non sur leur opportunité. L'utilisation des fonds publics est donc particulièrement bien suivie !

Qui paie les dépenses et encaisse les recettes ?

En sa qualité d'ordonnateur, le Maire prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Les ordres de dépenses (appelés mandats) et de recettes (appelés titres exécutoires de recettes) sont donc établis par notre Secrétaire de mairie et visés par le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué aux finances. Toutefois, c'est le Trésor public qui assure le paiement des mandats ou l'encaissement des titres de recettes et se charge des poursuites en cas de non recouvrement.

Qu'est ce que le compte administratif ?

Il peut se voir comme un outil permettant au Maire et à son équipe de gérer au mieux les finances lui permettant d'atteindre les 4 objectifs principaux d'une municipalité qui sont :

- 1– assurer le meilleur service quotidien à la population et ceci à moindre coût
- 2– assurer le petit entretien courant du patrimoine de la commune
- 3– assurer l'entretien du patrimoine communal
- 4– assurer le développement harmonieux de la commune

Les points 1 et 2 affectant la section fonctionnement et les points 3 et 4 affectant la section investissement du budget communal.

Section Dépenses de fonctionnement

Cela désigne les dépenses de fonctionnement. Ces dépenses sont liées au fonctionnement de la collectivité. Elles regroupent les dépenses suivantes (liste non exhaustive) :

- **Frais de rémunération du personnel** : titulaire ou non titulaire, cotisations, primes...
- **Dépenses d'entretien et de fourniture** : entretien des locaux, fournitures administratives...
- **Achats et charges externes** : achats divers, sous traitance extérieure...
- **Frais de fonctionnement divers** : liés aux compétences exercées par la collectivité
- **Intérêts de la dette** : correspondant aux intérêts des emprunts
- **Subventions versées** : à des associations ou structures œuvrant dans le secteur sportif ou culturel
- **Contingents** : versements obligatoires à d'autres organismes

Section Recettes de fonctionnement

Sont compris dans cette section l'ensemble des sommes versées à la collectivité par diverses entités. On retrouvera les recettes suivantes :

- **Fiscalité directe** : c'est à dire les impôts locaux versés par les habitants (Taxe Habitation, Taxe Foncière Bâtie, Taxe Foncière Non Bâtie) et les entreprises (Contribution Economique Territoriale)
- **Recettes fiscales indirectes** : taxe additionnelle aux droits de mutation (incluse dans les frais de notaire payés lors d'un achat immobilier), taxe sur les pylônes...
- **Dotations versées par l'Etat** : Dotation Générale de Fonctionnement...
- **Recettes éventuelles d'exploitation des domaines** : revenus éventuels de fermage...
- **Produits financiers** : revenus de placements financiers par exemple

Section Dépenses d'investissement

Cette section regroupe l'ensemble des opérations qui vont modifier la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune :

- **Achats de matériels durables,**
- **Construction** ou aménagement de bâtiments,
- **Travaux d'infrastructure,**
- **Acquisition de titres** de participation ou autres titres immobilisés,
- **Montant du remboursement en capital des emprunts,**
- **Diverses dépenses** ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ou reversements, moins value...).

Section Recettes d'investissement

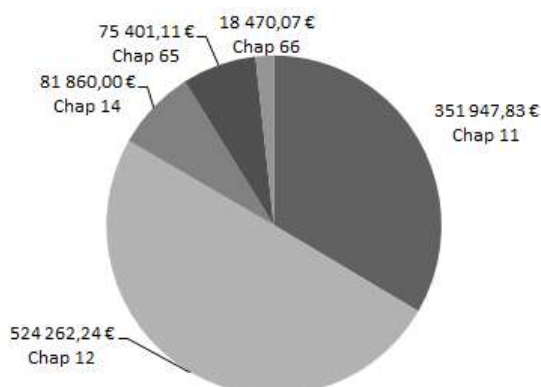
Elles sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA), la dotation globale d'équipement (DGE), les autres subventions d'investissement et les emprunts.

Certaines de ces recettes sont variables comme les emprunts et dépendent des projets prévus par la commune.

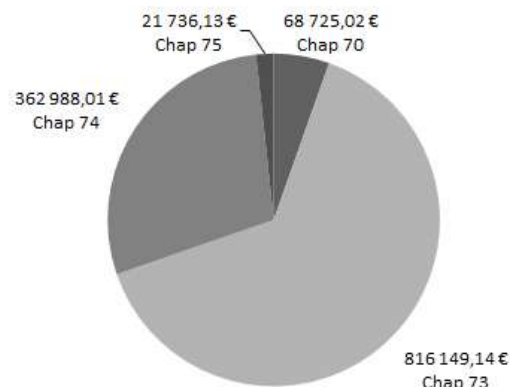
Le budget 2015 Marquillies

1- Compte administratif 2014.

- Fonctionnement :



Les dépenses
1021941.25 €



Les recettes
1269598.3€

<p>011 : Charges à caractère général. Il s'agit des dépenses liées aux prestations de service : cantine garderie, les NAPs et les centres de loisirs UFCV. Les dépenses d'énergies, celles liées à l'entretien des espaces verts et des bâtiments en font partis également ainsi que l'entretien des véhicules, des voiries et toutes les maintenances des équipements.</p>	<p>70 : Produits des services, du domaine, des ventes. En 2014, moins de recettes sur les prestations cantines et garderie.</p>
<p>012 : Charges de personnel et frais assimilés Comme indiqué, les salaires des agents de la commune, les agents appelés en renfort ainsi que les cotisations calculées sur ces salaires figurent sur ce chapitre</p>	<p>73 : Impôts et taxes Comme indiqué, les salaires des agents de la commune, les agents appelés en renfort ainsi que les cotisations calculées sur ces salaires figurent sur ce chapitre</p>
<p>014 : Part communale des taxes professionnelles versée à LMCU</p>	<p>74 : Dotations et participations</p>
<p>065 : Autres charges de gestion courante Indemnités et formations des élus, la subvention au CCAS ainsi que celles aux associations constituent ce chapitre.</p>	<p>75 : Autres produits de gestion courante Indemnités et formations des élus, la subvention au CCAS ainsi que celles aux associations constituent ce chapitre</p>
<p>066 : charges financières : il s'agit des intérêts des emprunts à rembourser</p>	

Fonctionnement	328 555,13 €
Virement à la section d'Investissement pour les travaux à réaliser :	59 035,83 €
Réserve de Fonctionnement	269 519,30 €
Répartie comme suit :	
Mis en réserve 2013	110 897,83 €
Mis en réserve 2014	158 621,47 €

- Investissement :

Dépenses :

Dépenses d'équipement pour 67544,36€ de travaux réalisés.

98500€ de travaux n'ont été exécutés et seront reportés en 2015.

Emprunts et dettes assimilés : remboursement d'une partie du capital des emprunts

Recettes :

Dotations, fonds divers et réserves :

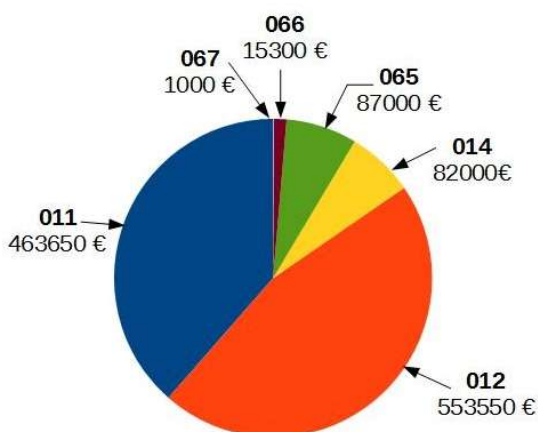
la FCTVA non perçue en 2014 (85000.00€) sera reportée en 2015.

Virement de la section de fonctionnement pour réaliser les travaux programmés à la rubrique des dépenses pour 207571,89€

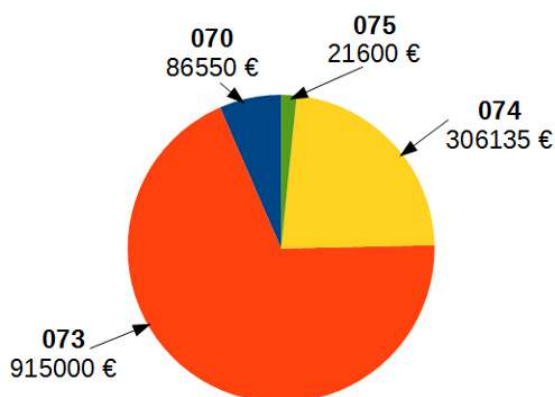
Budget Primitif 2015

- Fonctionnement :

Dépenses :



Recettes :



011 : Charges à caractère général.

prise en compte de la mise en place d'un camp pour Ados cet été (20000€), paiement de factures de 2014 (5000€), classe de neige (15000€) et cantine (50000€).
 31000€ pour les NAPs et UFCV (20000€)
 60000€ de dépense Energie de 2015.
 bâtiments : 13000€ des matériaux seront à acheter pour la rénovation peinture de la Poste à réaliser par les agents de la commune.
 fêtes et cérémonies : 10000€ de plus pour prendre en compte des factures de 2014 à payer en 2015.

70 : Produits des services, du domaine, des ventes.

participation des parents au centre de loisir pour les ados.
 Recettes de la location de la salle Mandela.

<p>012 : Charges de personnel et frais assimilés personnel titulaire: prise en compte des augmentations des salaires et de la nomination au grade Atsem pour un agent personnel non-titulaire : prise en compte de 4 mois agents pour les remplacements à l'accueil et 4 mois de renforts cet été pour les agents techniques ainsi que 1.5 mois de renfort pour remplacer les agents techniques qui vont réaliser les travaux de peinture à La Poste (1 mois) et la réalisation de dalles béton pour le cimetière et le panneau lumineux (2 semaines).</p>	<p>73 : Impôts et taxes Taxes foncières et d'habitation augmentation pour prise en compte des 1% d'augmentation des taux voté en CM.</p>
<p>014 : Part communale des taxes professionnelles versée à LMCU</p>	<p>74 : Dotations et participations Dotation forfaitaire en baisse de 21000€ On retrouve dans ce chapitre les subventions à percevoir pour les NAPs</p>
<p>065 : Autres charges de gestion courante Frais de mission : 1000€ nouvel article pour prendre en compte les dépenses de frais de déplacements des élus (congrès des maires etc...) Budget Formation : 3000€ pour une formation de 150€ par élu. CCAS : augmentation de la subvention (10000€) subventions aux associations : augmentation pour rembourser l'achat des containers à la Gym et le paiement des NAPs à un adhérent de la Gym.</p>	<p>75 : Autres produits de gestion courante</p>
<p>066 : charges financières intérêts des emprunts à rembourser en 2015</p>	
<p>067 : Charges exceptionnelles création de l'article 673 pour inscrire les remboursements à venir aux parents qui ont trop versé à la commune leur participation à la classe de neige.</p>	

- Investissement :

Dépenses :

Dépenses d'équipement pour 76040€ de nouveaux travaux à réaliser en 2015 et 98500€ de travaux reportés en 2015.

Emprunts et dettes assimilés : remboursement d'une partie du capital des emprunts

Recettes :

Subventions d'investissements :

8000€ de subventions accordées pour les travaux de toitures aux écoles en 2014.

Dotations, fonds divers et réserves :

la FCTVA non perçue en 2014 (85000.00€) et la FCTVA 2012 et 2013 pour 44776€.

Virement de la section de fonctionnement pour réaliser les travaux programmés à la rubrique des dépenses pour 59035.83 €

Virement de la section d'exploitation : 71000€

Remboursement du capital des emprunts

- présentation des travaux 2015 (nouveaux travaux + travaux reportés)

Report des investissements 2014	Coût
317 achat terrains	30 000 €
329 étude mairie et 3ème phase école	29 500 €
344 cimaise salle communale et salle Mandela	2 000 €
345 bardage façade bureau de poste	10 000 €
346 armoire éclairage public poste Javouhey	3 000 €
350 panneaux Ravisse min Coin	1 000 €
253 alarmes salle Mandela, mairie	10 000 €
355 toitures classes maternelles (fait)	13 000 €
Investissements 2015	
356 panneau lumineux d'information	15 000 €
357 toiture chapelle rue de l'Arbre du Paradis	6 000 €
358.1 armoire matériel audio	500 €
358.2 étagères local clsh	1 000 €
358.3 outillage atelier	2 600 €
358.4 détecteurs monoxyde de carbone (9)	540 €
359 décorations Noël	1 600 €
360 columbarium - cavurnes	20 000 €
361 logiciels informatiques	8 000 €
362 tables extérieures	1 000 €
363 lave linge et sèche linge	1 500 €
364 radar pédagogique	4 000 €
365 Isolation toiture classes maternelles	4 300 €
366 investissements imprévus	10 000 €
Report 2014	98 500 €
Total 2015	76 040 €
Total général	174 540 €

Remarques : Les économies possibles seront étudiées : contrats d'assurance, emprunts à renégocier, contrats de location des photocopieurs.

Des actions seront lancées par les commissions :

Travaux : analyse des dépenses d'énergie et des Télécoms

Animation : Revoir les critères d'attribution des subventions.

Jeunesse : analyses des dépenses de l'école.

L'adjoint aux Finances
Yves Lefrancq

Tribune démocratique

Groupe 'Marquillies autrement'

Les dépenses augmentent, les recettes baissent !

Force est de constater que le budget 2015 ne prévoit aucune recherche d'économie et aucun objectif chiffré de réduction de frais de fonctionnement ! Et pourtant avec des dépenses de fonctionnement en hausse d'un côté, notamment avec les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), mais également des charges de personnel au dessus de la moyenne, au regard de la taille de la commune, et des ressources en diminution de l'autre, avec la baisse de la principale dotation d'état de 11,50 %, soit près de 24 000 €, la question se pose.

La période de taux historiquement bas doit permettre la renégociation d'un, voire deux emprunts auprès des établissements de crédit afin d'amener une économie des intérêts versés.

La mise en concurrence de l'ensemble des contrats d'assurance de la commune doit également être la source de substantielles économies.

Ce sont les deux propositions d'économies faites par notre groupe. A suivre ...

Pour ces raisons, notre groupe s'est abstenu sur la majeure partie des chapitres de ce budget.

Didier Damide et Marie Odile Garin

Groupe 'Vivons notre Village'

Lors de la campagne municipale 2014, le groupe Vivons notre village s'était engagé à ne pas augmenter l'imposition de la commune.

C' est pourquoi lorsque l' équipe majoritaire a proposé d' augmenter la pression fiscale au dernier conseil municipal, seul notre groupe et un élu de la majorité ont voté contre cette augmentation de 1% des taux de références.

Nous pensons que les ressources de la collectivité peuvent être optimisées en regardant plutôt du côté des dépenses de la commune.

Certes, il ne s'agit pas de diminuer le service rendu aux habitants, mais plutôt d'observer chez quels prestataires ou sur quels postes nous pourrions réaliser des économies non négligeables.

Pour les impôts locaux, Marquillies se situe déjà dans une fourchette haute, du même ordre que certains villages voisins des Weppes (Sainghin, Herlies, Fournes).

Pourtant les services et commodités n'y sont pas forcément aussi développés.

Arrêtons de piocher dans le portefeuille des habitants !

François Hallaf et Sylvie Verbreugh

Groupe 'Agir ensemble'

Au-delà des points d'économie soulevés dans l'édito nous aimerions revenir sur un certain nombre d'actions, de travaux que nous allons réaliser dans les mois voire les années qui suivent.

Un panneau d'information lumineux sera installé d'ici peu face au rond-point de l'église. Il permettra de prendre aisément connaissance des manifestations qui animeront le village. Des informations pratiques seront également diffusées : horaires d'ouverture des établissements publics ou des permanences en mairie, rappels de sécurité routière, météo... Ce panneau valorisera également notre commune en montrant aux automobilistes, qui traversent quotidiennement le village, que la vie associative n'est pas un vain mot à Marquillies.

Bien entendu ce panneau ne remplacera ni les affiches, ni le présent bulletin, et encore moins le site de la commune qui reçoit plus de 1500 visites par mois. L'application Walkin, informations géo localisées sur smartphone, est toujours à votre disposition.

Un radar pédagogique sera également installé prochainement et déplacé de manière aléatoire dans les rues de la commune pour ne pas provoquer un phénomène d'accoutumance. Nous espérons qu'il fera prendre conscience aux automobilistes qui roulent trop vite non seulement de leur vitesse réelle mais aussi du danger qu'ils représentent.

Nous continuons de préserver notre patrimoine en rénovant une de nos dernières chapelles publiques : la Chapelle des Affligés rue de l'Arbre du Paradis. La devanture de la Poste sera également refaite cette année.

Autre sujet à l'ordre du jour : le cimetière. Là aussi les habitudes changent peu à peu et la crémation prend une part de plus en plus importante dans notre rapport à l'inhumation. Deux columbariums seront donc installés à côté de l'existant, à l'entrée du cimetière, et un nouveau mode d'inhumation sera mis à la disposition des habitants : les cavurnes. Quatre seront installées dans un premier temps et un projet d'extension du cimetière est en cours.

D'autres très gros projets sont en préparation mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Le Groupe majoritaire



Commune de Marquillies
126 Place Léon Bocquet
59274 Marquillies
tel : 03 20 29 00 09
e-mail : mairiemarkuillies@nordnet.fr
site : www.marquillies.fr